

CHARTRE DES ADHERENTS

La Ligue contre l'obésité – dénommée ci-après LCO- est une association reconnue d'intérêt général. Ses actions en font le premier organisme non gouvernemental français regroupant tous les acteurs de la maladie. Pour cela, toute adhésion à la Ligue contre l'obésité suppose d'en partager la philosophie et de s'engager à la respecter.

La LCO s'emploie à lutter contre la maladie obésité et ses préjugés en informant sur la maladie, en développant la prévention primaire, en priorité auprès des jeunes et en accompagnant les patients dans une démarche de prise en charge pluridisciplinaire.

Ainsi, la LCO repose sur un certain nombre de valeurs partagées par ses adhérents ; valeurs qui guident, organisent les méthodes de travail et orientent les conduites de ses membres.

1. Les membres de la LCO s'engagent à participer à une action militante en faveur de la reconnaissance de l'obésité comme une maladie à part entière par les pouvoirs publics.
2. Les membres de la LCO sont déterminés à faire admettre que l'obésité est multifactorielle : prédispositions génétiques, dysfonctionnements physiologiques, causes environnementales. Ainsi, la perte de poids ne peut suffire à la guérir.
3. Les membres de la LCO assurent ne dépendre d'aucun pouvoir politique et économique et s'engagent à rester vigilants afin de garder son indépendance vis-à-vis des lobbys et de l'industrie agroalimentaire.
4. Les membres de la LCO s'engagent à respecter un principe d'égalité vis-à-vis de toute personne faisant appel à elle, sans aucune discrimination liée à son sexe, son âge, son poids ou sa religion dans une démarche humaniste.
5. Les membres de la LCO sont respectueux de la dignité humaine des personnes accompagnées, du choix de vie, sans jugement, ni culpabilisation. Ils garantissent ne tenir aucun propos diffamatoires ou méprisants vis-à-vis de ces personnes et surtout aucune attitude moralisatrice ou culpabilisante.
6. Les membres de la LCO s'engagent à considérer la personne souffrant d'obésité comme étant au centre de ses actions en lui assurant écoute et compréhension en vue de favoriser son bien-être.
7. Les membres de la LCO garantissent la confidentialité des propos et informations recueillis et s'engagent à ce qu'ils ne soient jamais divulgués sans l'autorisation explicite de la personne. Aucune démarche en faveur des personnes accompagnées par la LCO, ne peut se faire sans consentement éclairé.

8. Les membres de la LCO s'engagent à combattre les méthodes amincissantes dommageables pour les personnes en surpoids ou obésité et refusent de s'associer aux arguments mercantiles des régimes miracles. Pour cela, les membres s'engagent à ne pas favoriser des résultats à court terme mais plus volontiers un accompagnement à long terme pluridisciplinaire.
9. Les membres de la LCO s'inscrivent dans le respect des recommandations et des exigences de la Haute Autorité de Santé en France. Dans le cadre de son développement international, les membres de la Ligue contre l'obésité se conforment aux réglementations équivalentes dans les autres pays.
10. Les membres de la LCO s'engagent à se former régulièrement à la prise en charge de l'obésité.